



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## COMITÉ DES PRODUITS

### Soixante-dixième session

Rome, 7-9 octobre 2014

### PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ DES PRODUITS – RAPPORT INTÉRIMAIRE

#### Résumé

Le présent document est un rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel 2012-2016 du Comité des produits, que cet organe a adopté à sa soixante-neuvième session (2012). Le Programme de travail pluriannuel fait suite aux recommandations contenues dans le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO. Les programmes de travail pluriannuels élaborés par les organes directeurs sont des instruments destinés à améliorer l'efficacité de la gouvernance.

#### Suite que le Comité est invité à donner

- Le Comité est invité à examiner le rapport intérimaire sur la mise en œuvre de son Programme de travail pluriannuel et à formuler des recommandations permettant d'apporter des améliorations supplémentaires à l'avenir.
- Il souhaitera peut-être aussi demander au Bureau et au Secrétariat d'élaborer un projet de programme de travail pluriannuel pour la période 2016-2019 sur la base des orientations communiquées à la présente session, afin qu'il puisse l'examiner et l'adopter à sa soixante et onzième session.

*Pour toute question de fond sur ce document, prière de s'adresser à:*

- Eric Robinson, Président du Comité des produits
- Boubaker Ben Belhassen, Secrétaire du Comité des produits

Courriel: [FAO-CCP@fao.org](mailto:FAO-CCP@fao.org)

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



mk901f

## I. CONTEXTE

1. Dans le droit fil du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI), le Comité des produits, à l'instar d'autres organes directeurs et comités techniques, a élaboré un Programme de travail pluriannuel en 2012 pour la période allant jusqu'en 2016. Ce Programme de travail est un instrument qui permet d'améliorer la redevabilité et l'efficacité de la gouvernance. Il a été approuvé par le Comité des produits à sa soixante-neuvième session (mai 2012) puis, dans le cadre du rapport du Comité, par le Conseil à sa cent quarante-cinquième session et par la Conférence à sa trente-huitième session.

2. Le Programme de travail pluriannuel a été conçu sur la base du mandat du Comité. Le Comité des produits examine périodiquement les problèmes liés aux produits ayant une dimension internationale et effectue des enquêtes factuelles et interprétatives de la situation des produits de base dans le monde, en vue d'orienter une action concertée de la part des États Membres et de l'Organisation. Il donne des avis au Conseil sur le programme de travail général de la FAO intéressant les marchés des produits agricoles, les politiques relatives à l'agriculture et au commerce ainsi que les nouveaux enjeux connexes. Il donne à la Conférence des avis fondés sur les faits et lui adresse des recommandations concrètes sur des questions de politique et de réglementation, dans les domaines relevant de son mandat.

3. Le Programme de travail pluriannuel 2012-2016 du Comité des produits est annexé au présent document.

## II. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2012-2016

4. Conformément au Programme de travail pluriannuel approuvé pour 2012-2016, le Président et le Bureau, avec l'aide du Secrétariat, ont facilité des activités intersessions régulières. Le Bureau du Comité des produits s'est réuni à cinq reprises afin de débattre de la suite à donner à la dernière session de cet organe et de préparer la suivante.

5. Lorsqu'ils se sont penchés sur les amendements qu'il était nécessaire d'apporter au Règlement intérieur du Comité des produits, les bureaux de cet organe et du Comité de l'agriculture ont créé un groupe de travail mixte informel, chargé d'élaborer une proposition harmonisée et cohérente. Ce groupe de travail s'est réuni trois fois afin d'examiner différentes questions relatives au Règlement intérieur. Il est convenu de proposer certains changements, qui ont ensuite été examinés et approuvés par le Bureau du Comité des produits. Toutes les propositions de modifications ont été formulées en étroite consultation avec le Bureau des affaires juridiques et de l'éthique de la FAO.

6. Par ailleurs, le Bureau du Comité des produits a amélioré la gouvernance de cet organe en consultant les groupes régionaux, par l'intermédiaire des représentants régionaux présents en son sein. Cette démarche s'est avérée particulièrement utile à l'heure de réviser le Règlement intérieur et de rédiger le projet d'ordre du jour pour la soixante-dixième session du Comité.

### A. Stratégie, définition des priorités et planification du budget

7. À sa soixante-neuvième session, le Comité s'est penché sur la situation des marchés des produits et sur les questions de politique relatives aux marchés, ainsi que sur les principaux aspects et les priorités de travail concernant les marchés internationaux des produits. Ses orientations et ses recommandations ont fourni une base solide à l'établissement de priorités et à l'élaboration du programme de travail de l'Organisation dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017 et du Programme de travail et budget (PTB) 2012-2013.

8. Le Président a présenté le rapport de la soixante-neuvième session du Comité des produits à la cent quarante-cinquième session du Conseil, en décembre 2012. À cette occasion, il a insisté sur les recommandations du Comité concernant les priorités techniques qu'il convenait d'intégrer systématiquement dans les nouveaux objectifs stratégiques ainsi que dans les plans d'action et les programmes concernant les travaux futurs de l'Organisation. Les recommandations ont été approuvées sans réserve par le Conseil et incluses dans son rapport final<sup>1</sup>.

## **B. Avis sur les questions de politique et de réglementation**

9. Par l'intermédiaire de son Président, le Comité a présenté ses recommandations à la trente-huitième session de la Conférence en temps utile. Ces recommandations, y compris celles ayant trait aux domaines de travail prioritaires, ont été approuvées sans réserve par la Conférence à sa trente-huitième session (juin 2013) et transparaissent dans le rapport de cet organe<sup>2</sup>.

10. Pendant sa soixante-neuvième session, le Comité des produits a animé une manifestation spéciale intitulée «FAO-Coopératives: Travailler ensemble pour l'Année internationale des coopératives», avec la participation du Président du Costa Rica et du Directeur général de la FAO. Étaient également présents plusieurs ministres et d'autres parties intéressées. Deux ambassadeurs spéciaux pour les coopératives ont été nommés à cette occasion.

11. Un séminaire informel à l'intention des représentants permanents de la FAO sur les questions posées à l'approche de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), organisée à Bali, s'est tenu le 18 novembre 2013. Les objectifs de ce séminaire étaient: d'informer les représentants permanents sur les faits nouveaux concernant les négociations relatives à l'agriculture; de débattre des répercussions éventuelles des amendements apportés à l'Accord sur l'agriculture en matière de sécurité alimentaire et de développement; de recenser les domaines dans lesquels il convient de réaliser d'autres évaluations sur le commerce et la sécurité alimentaire dans le cadre du programme post-Bali. Le séminaire informel a été présidé par le Président du Comité des produits, avec la participation du Directeur général de la FAO.

12. Pour faire suite à cette manifestation et à la demande des Membres, le Secrétariat du Comité des produits a élaboré, après la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC (Bali, décembre 2013), un document intitulé *Le paquet de Bali et ses répercussions pour le commerce et la sécurité alimentaire*. Ce document a été mis à la disposition des Membres par l'intermédiaire du Portail des Membres de la FAO ainsi que des pages Web de la Division du commerce et des marchés.

13. Eu égard au mandat du Comité des produits, la FAO a organisé trois manifestations de haut niveau en 2012-2013, qui ont servi de forum pour le dialogue sur les politiques et l'échange d'opinions:

- Manifestation de haut niveau sur la volatilité des prix des denrées alimentaires et le rôle de la spéculation (6 juillet 2012);
- Réunion ministérielle sur l'instabilité des prix des denrées alimentaires (16 octobre 2012);
- Réunion ministérielle sur les cours mondiaux des denrées alimentaires (7 octobre 2013).

## **C. Planification des travaux et méthodes de travail**

14. Rapport du Comité des produits: le format des documents et des délibérations de la soixante-neuvième session du Comité avaient permis de formuler un rapport concis présentant des recommandations spécifiques et axées sur l'action en vue de leur transmission au Conseil et à la Conférence de la FAO.

---

<sup>1</sup> Rapport du Conseil de la FAO, cent quarante-cinquième session, Rome, 3-7 décembre 2012.

<sup>2</sup> Rapport de la Conférence de la FAO, trente-huitième session, Rome, 15-22 juin 2013.

15. Pendant cette session, le Comité a examiné et approuvé son premier Programme de travail pluriannuel, qui couvre la période 2012-2016. Il a ainsi franchi une étape importante dans l'amélioration de ses travaux moyennant la redevabilité et l'efficacité de la gouvernance.

16. En outre, le Comité a approuvé la proposition suggérant de faire passer le nombre de membres du Bureau de trois à sept, à raison d'un membre par groupe régional<sup>3</sup>, ce qui contribue à l'amélioration des méthodes de travail et de la gouvernance. Cette mesure a facilité les interactions avec les différents groupes régionaux, assurant ainsi une représentation régionale plus équilibrée.

17. Le Bureau du Comité des produits, en particulier le Président, a entretenu des contacts réguliers et constants avec le Secrétariat, installé au sein de la Division du commerce et des marchés.

18. Projet d'ordre du jour: le projet d'ordre du jour pour la soixante-dixième session du Comité des produits a été élaboré en étroite consultation avec le Bureau et le Secrétariat.

### **III. SUITE QUE LE COMITÉ EST INVITÉ À DONNER**

19. Le Comité est invité à:

- i) examiner le rapport intérimaire sur la mise en œuvre de son Programme de travail pluriannuel 2012-2016, à la lumière de son mandat;
- ii) se pencher sur les recommandations ci-après en vue d'apporter des améliorations supplémentaires au Programme de travail pluriannuel à l'avenir:
  - conserver et renforcer la méthode d'élaboration du projet d'ordre du jour au moyen de consultations menées auprès des Membres par son Président et les autres membres du Bureau;
  - sous réserve des ressources disponibles, planifier et organiser des activités et des manifestations intersessions plus régulières sur des questions relevant de son mandat qui revêtent actuellement une importance pour la communauté internationale;
  - accroître ses interactions avec d'autres organisations pertinentes et étudier les possibilités de renforcer ses interactions avec la société civile et le secteur privé, le cas échéant;
  - promouvoir et améliorer la visibilité de ses travaux, y compris grâce à la participation éventuelle de membres du Bureau à des réunions et des manifestations internationales;
  - s'efforcer de faire mieux connaître les résultats de ses travaux;

20. Le Comité souhaitera peut-être demander au Bureau et au Secrétariat d'élaborer un projet de programme de travail pluriannuel pour la période quadriennale 2016-2019 sur la base des orientations communiquées à la présente session, afin qu'il puisse l'examiner et l'adopter à sa soixante et onzième session.

---

<sup>3</sup> Un membre de chacune des régions suivantes: Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes, Asie, Europe, Pacifique Sud-Ouest et Proche-Orient.

## ANNEXE

### COMITÉ DES PRODUITS Soixante-neuvième session Rome, 28-30 mai 2012

#### PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2012-2016 DU COMITÉ DES PRODUITS (CCP 12/INF/10)

##### Résumé

Le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI), adopté par la Conférence en 2008, prévoit l'élaboration de programmes de travail pluriannuels pour les organes directeurs. Ces instruments visent à améliorer l'efficacité de la gouvernance. En particulier, il est demandé aux organes directeurs, dans le cadre des actions 2.70 et 2.71, d'établir à chaque exercice biennal un programme de travail pluriannuel couvrant une période d'au moins quatre ans, pour examen par le Conseil et/ou la Conférence, conformément aux lignes de compte rendu respectives.

Le document contient le projet de Plan de travail pluriannuel du Comité des produits qui a été établi par le Bureau du Comité, avec le soutien du Secrétariat du Comité.

##### Mesures suggérées au Comité

- Le Comité est invité à examiner le projet de Plan de travail pluriannuel et à le modifier selon qu'il convient.
- Le Comité pourra s'il le souhaite approuver le Plan de travail pluriannuel convenu pour 2012-2016.

## I. Objectifs généraux du Comité des produits pour 2012-2016

1. Le Comité des produits examine périodiquement les problèmes liés aux produits ayant une dimension internationale et effectue des enquêtes factuelles et interprétatives de la situation des produits de base dans le monde, en vue d'orienter une action concertée de la part des États Membres et de l'Organisation. Il donne des avis au Conseil sur l'ensemble du programme de travail de l'Organisation dans le domaine des marchés des produits agricoles de base, des questions de politiques agricoles et commerciales et des problèmes émergents liés aux marchés et au commerce des produits agricoles. Le Comité donne à la Conférence des avis fondés sur les faits et des recommandations concrètes sur des questions de politique et de réglementation, dans les domaines relevant de son mandat.

## II. Résultats pour 2012-2016

### A. Stratégie, définition des priorités et planification budgétaire

2. Résultat: L'Organisation s'appuie sur une stratégie claire, des priorités bien définies et des programmes structurés sur des questions relevant du mandat et des attributions du Comité.

3. Indicateurs et objectifs:

- Une présentation succincte des nouveaux faits advenus dans les domaines relevant de son mandat a toujours lieu durant les sessions ordinaires du Comité des produits.
- Les recommandations du Comité sur les aspects pertinents du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget figurent dans le rapport du Conseil.

4. Produits: Des recommandations claires, précises et consensuelles sur la stratégie, les priorités, les programmes et le budget pour l'Organisation examinés par le Conseil et définition d'une base solide pour ses orientations et ses décisions.

5. Activités:

- Examiner la situation actuelle dans les domaines relevant de son mandat, y compris les questions revêtant une importance particulière pour la communauté internationale;
- Examiner la mise en œuvre du Programme de travail et budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité;
- Formuler des recommandations claires, consensuelles, opportunes, soigneusement élaborées et applicables sur la stratégie, les priorités, les programmes et le budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité;
- Organiser, le cas échéant, des événements parallèles dans les domaines relevant des compétences du Comité.

### **B. Avis sur les questions de politique et de réglementation**

6. Résultat: Sur la base des recommandations du Comité, la FAO, par le biais de la Conférence, et en tenant compte des priorités et des spécificités régionales, donne des avis clairs, pertinents et utiles sur les principales questions de politique et de réglementation se posant aux niveaux mondial et régional et dans les États Membres, dans ses domaines de compétence.

7. Indicateurs et objectifs:

- Les États Membres bénéficient des délibérations du Comité des produits, en utilisant ses avis et ses recommandations pour guider leurs activités et leurs politiques au niveau national;
- Des recommandations claires et concrètes sur des questions de politique et de réglementation figurent dans les rapports du Comité;
- Des recommandations claires et spécifiques sont faites en temps utile par le Comité des produits à la Conférence en ce qui concerne les questions de politique et de réglementation dans les secteurs relevant de son mandat.

8. Produits: Des recommandations claires et consensuelles adressées à la Conférence sur les cadres, mécanismes et instruments de politique et de réglementation.

9. Activités:

- Faire rapport à la Conférence sur les questions de politique et de réglementation découlant des délibérations du Comité;
- Examiner l'état des accords et instruments internationaux pertinents, dans les domaines de compétence du Comité;
- Se pencher sur les enjeux, nouveaux et récents, et recommander des politiques et des actions possibles pour les États Membres, la FAO et les autres parties prenantes concernées.

### **III. Planification efficace du travail du Comité des produits**

10. Résultat: Le Comité des produits travaille d'une manière efficace et efficiente, axée sur l'action et participative.

11. Indicateurs et objectifs:

- Les ordres du jour du Comité sont établis en étroite concertation avec les groupes régionaux et sont ciblés;

- Les rapports du Comité des produits sont concis et contiennent des recommandations spécifiques et concrètes; ils sont mis à la disposition des États Membres, du Conseil et de la Conférence en temps voulu;
- Les documents du Comité des produits sont disponibles dans toutes les langues de la FAO quatre semaines avant l'ouverture de la session;
- La continuité des activités et du travail du Comité est assurée d'une session à l'autre.

12. Produits:

- Programme de travail pluriannuel du Comité des produits adopté en 2012;
- Rapport d'activité sur le Programme de travail pluriannuel du Comité des produits en 2014.

13. Activités:

- Veiller constamment à l'efficacité des dispositions relatives à l'établissement des ordres du jour et à la rédaction du rapport final;
- Étudier des moyens d'améliorer la conduite des sessions, notamment mieux exploiter le temps à disposition;
- Mettre au point une procédure claire pour l'élection et le fonctionnement du Bureau afin de mieux assurer la continuité d'une session à l'autre;
- Cibler les événements parallèles sur des questions clés et des enjeux nouveaux;
- Faciliter la coordination avec d'autres Comités techniques de la FAO, selon qu'il convient.

#### **IV. Méthodes de travail**

14. Le Comité appuie ses travaux sur l'examen et l'analyse périodiques des tendances mondiales en matière de marchés des produits agricoles, de politiques commerciales et des questions connexes dans le domaine de ses compétences. Ses méthodes de travail sont les suivantes:

- Contacts périodiques et concertation avec le Secrétariat du Comité des produits hébergé au sein de la Division du commerce et des marchés;
- Collaboration avec les organes directeurs de la FAO et les organes statutaires pertinents sous les auspices de la FAO;
- Liaison avec le Comité du programme sur des questions de stratégie et de priorité et avec le Comité des finances sur des questions financières et budgétaires;
- Interaction avec d'autres organisations internationales actives dans les domaines relevant du mandat du Comité;
- Activités ordinaires entre les sessions, avec l'aide du Président et du Bureau et avec le soutien proactif du Secrétariat;
- Promotion et facilitation de la participation des organisations d'agriculteurs et de la société civile et du secteur privé, dans la mesure permise par les règlements et statuts de l'Organisation.